



APPEL À PROJET MICROMÉTHANISATION

CARACTÉRISATION

POUR QUI ?

Production agricole : Agroécologie

Valorisation non alimentaire des produits agricoles et alimentaires : Valorisation énergétique ou industrielle

COMMENT ?

Outils financiers : Subventions

QUOI ?

Agir sur la structuration de la mise en réseau d'acteurs

POURQUOI ?

Objectifs environnementaux : Réduction ou traitement des déchets et renforcement de l'économie, Décarbonisation, amélioration de l'autonomie et de la performance énergétique

Objectifs de développement local : Synergie entre les acteurs du territoire, Structuration ou maintien de filières locales

OBJECTIFS

- Contribuer à l'élargissement de la gamme des solutions de méthanisation offerte aux agriculteurs
- Démontrer la faisabilité de modèles de méthanisation de petite taille concourant à l'amélioration des performances agro-écologiques et économiques sur la ferme

RÉSUMÉ

Le développement de la méthanisation est un enjeu majeur pour l'agriculture bretonne, tant pour le développement des énergies renouvelables que pour l'atténuation des gaz à effet de serre issus des activités d'élevage. Souhaitant se porter davantage sur le potentiel agroécologique et d'autonomisation des fermes que sur la voie de la diversification économique, la Région a récemment recentré le dispositif.

L'appel à projet permet de soutenir les petites unités de méthanisation, qualifiées de « micro-méthanisation », par des subventions à l'investissement et par un accompagnement au suivi de la performance globale des projets. La méthanisation soutenue par le dispositif est une méthanisation pleinement insérée dans le fonctionnement de l'exploitation agricole, que ce soit en termes de ressources, d'énergie ou de fertilisation.

Tout porteur de projet se positionnant sur des technologies de méthanisation affichant une production de biogaz inférieure à 30 Nm³/h ou 60 kWe, et quel que soit le mode de valorisation du biogaz et son usage, peut répondre à cet appel à projet.

DONNÉES CLÉS DE LA MESURE

DÉBUT DE MISE EN ŒUVRE : 2017

MONTANT ET ORIGINE DU FINANCEMENT :

Cadre partenarial Région, ADEME, Etat et départements. Cahier des charges commun à tous les financeurs

PARTENAIRES :

- ADEME
- DRAAF, DDTM
- Agence Initiative Locale Energie (AILE)
- Région Pays de la Loire, Départements
- Chambre Régionale AB

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Ce programme s'insère dans un cadre partenarial plus large, « le Plan Biogaz » qui associe la Région, l'ADEME, l'Etat et les Départements pour la mise en œuvre de la politique méthanisation. Un cahier des charges pour le soutien des projets d'investissement est commun à tous les financeurs. Depuis 2 ans, une déclinaison sur les projets de microméthanisation impulsée par la Région Bretagne a été développée.

Le soutien à la micro-méthanisation est un dispositif externalisé : l'animation et l'instruction de l'appel à projet sont prises en charge par l'association AILE. En lien avec tous les acteurs concernés, elle anime les comités de pilotage et les comités politiques. Deux types d'aide sont proposés :

- **Les aides à l'investissement :**

Aide maximum de 40 000 € par projet, dans la limite d'un taux d'aide plafonné à 40 % des investissements éligibles.

- **Les aides au fonctionnement :**

Soutien aux actions d'animation du Plan Biogaz relatives à l'instruction de dossiers, le développement et la structuration de la filière.

La première version du dispositif ayant provoqué un développement massif des unités de méthanisation en cogénération ou injection fortement dépendantes aux cultures énergétiques (maïs), la Région a souhaité recentrer son accompagnement sur des projets de micro-méthanisation. Les typologies de projets éligibles sont les unités de microméthanisation à la ferme valorisant le biogaz par chaudière, ou bien le biogaz en bio-GNV (carburant). La valorisation par cogénération a été exclue de cet appel à projets.

RÉSULTATS

- En deux ans, les crédits engagés sur le développement de la microméthanisation ont concerné une quinzaine d'unités environ.
- Les investissements sont de plus petite ampleur que les unités de méthanisation classiques,

donc accessibles à un nombre plus large d'agriculteurs. La micro-méthanisation n'a pas d'impact déstabilisant sur le système agronomique de l'exploitation, et encourage les pratiques agroécologiques.



SITE DE LA RÉGION

<https://www.bretagne.bzh/>



SITE DU DISPOSITIF

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/methanisation-agricole-territoriaux/>